

L'université, la fonction publique et l'État néolibéral

Conférence « Universités publiques : jusqu'à quand ? », Liège, le 9 mai 2025

Damien Piron, Chargé de cours en Sciences administratives

Avant de commencer, je souhaiterais vivement remercier les organisateur.ices de cet événement de m'avoir convié à y participer ! Mais je voudrais surtout les féliciter pour l'organisation, en un temps record, d'une initiative aussi fondamentale : il est, à mon sens, indispensable de créer – ou (re)-créer – de tels espaces de discussion collective autour de l'Université – et du service public – que nous souhaitons.

Le titre assigné à mon intervention est le suivant : « L'université, la fonction publique et l'État néolibéral ». L'argument que je vais développer à ce sujet est le suivant : la réforme des pensions des fonctionnaires prévues par l'exécutif fédéral De Wever (Evrard et Piron, 2025), qui affectera de manière importante l'ensemble des « corps » de l'Université (académiques, scientifiques et administratifs, technique et ouvrier) est la dernière manifestation en date d'une stratégie néolibérale de réforme des administrations et de la fonction publiques entamée depuis le tournant de siècle et qui menace aujourd'hui les fondements et l'existence mêmes du statut des fonctionnaires.

Comme point de départ pour couvrir cette vaste thématique, je vais commencer par une anecdote personnelle. Vous ne le voyez pas, mais il y a, au-dessus de ma tête, une « épée de Damoclès » : désigné Chargé de cours en septembre 2022, j'ai déposé au mois de janvier un épais dossier en vue d'être « confirmé » à mon poste, c'est-à-dire nommé à titre définitif, et, si je le souhaite, de travailler à l'ULiège jusqu'à la fin de ma carrière académique, prévue quelque part autour de l'année 2058. La réponse des autorités est attendue au début de l'été – après un long parcours d'évaluation au sein de plusieurs commissions facultaires et universitaires.

L'enjeu est crucial, à titre individuel – mais aussi collectif, comme nous allons le voir. Après cinq ans d'études, quatre ans de doctorat, un an d'assistanat, un post-doctorat doublé de non pas une, mais deux périodes probatoires (dont je vous épargne les détails), il s'agit recevoir, pour la première fois de ma – plus si jeune – carrière, « la maîtrise pratique de [m]on avenir » (Bernard-Steindecker, 1990, p. 235).

Cette confirmation attendue, espérée, me permettra de jouir pleinement d'une caractéristique si essentielle de la « liberté académique » : la garantie de pouvoir enseigner et chercher en toute indépendance grâce à une protection très forte contre d'éventuelles menaces et pressions pouvant émaner des autorités universitaires et facultaires, voire politiques. Cette protection renforcée des fonctionnaires vis-à-vis de l'arbitraire (politique notamment) est en effet au cœur du « statut de la fonction publique » – dont les bases ont été posées en Belgique en 1937 (De Broux, 2005).

L'un des objectifs majeurs de cette réforme historique était de « soustraire le recrutement à la mainmise politique » et aux « pratiques de copinage » (Hardewyn, 2016, p. 234), à travers l'instauration du principe de recrutement par concours, supposé sanctionner le mérite et la compétence des fonctionnaires. Le statut vise donc à garantir l'égalité de traitement entre les agent.es public.ques en définissant les barèmes applicables ou encore les conditions d'avancement, de sanction et d'admission à la retraite. Cela explique en partie pourquoi « les inégalités de salaires sont nettement moins fortes dans la fonction publique que dans le privé » (Gervais et al., 2021, p. 331).

Enfin, travailler dans le secteur public reste, à l'heure actuelle, « une possibilité de promotion sociale » – en raison de la possibilité d'y faire carrière, en gravissant progressivement les échelons – « ou, pour les femmes et les personnes racisées notamment, une option pour subir moins de discriminations » (Gervais et al., 2021, p. 347).

Pour toutes ces raisons (projection dans l'avenir, indépendance, perspectives d'ascension sociale), le statut de la fonction publique est donc enviable : il constitue « un horizon à atteindre, quelque chose qu'on peut revendiquer » (Gervais et al., 2021, p. 325) – au sein de la fonction publique, mais également en-dehors.

Pour toutes ces raisons, le statut de la fonction publique est également une cible de choix des partisan.es de la « modernisation » néo-managériale de l'administration publique, qui stigmatisent son caractère soi-disant « dépassé » et « rigide » et présentent les éléments favorables du régime des fonctionnaires (notamment en termes de pension de retraite) comme des « priviléges » indus. Ils et elles oublient souvent de rappeler qu'ils sont avant tout la contrepartie de certaines spécificités des emplois concernés : travail de nuit et le week-end (pour les cheminot.es et le personnel de soin, par exemple), mobilité obligatoire (pour les militaires et les policier.es, par exemple), accès tardif à la profession (pour les juges et professeur.es d'université, par exemple), etc.

Cela m'amène au lien entre université, fonction publique et néolibéralisme. Dans le cadre des travaux que nous menons depuis plusieurs années sur le sujet, Zoé Evrard et moi proposons de définir ce concept polysémique et controversé comme « une logique d'extension des relations marchandes ou quasi-marchandes » (Piron & Evrard, 2023, p. 18) à des secteurs qui en étaient précédemment préservés.

L'Université publique est touchée de diverses manières par ce phénomène protéiforme :

- Sur le plan financier, le plafond budgétaire inscrit dans le principe de l'enveloppe fermée induit un sous-financement chronique des universités francophones dans un contexte de croissance importante de la population étudiante ;
- Pour accroître leur part *relative* d'un gâteau qui augmente peu en termes *absolus*, ces universités se livrent à une concurrence en vue d'attirer davantage d'étudiant.es¹ ; il en résulte une réduction (parfois drastique) du taux d'encadrement de ces étudiant.es et des cours parfois donnés devant plusieurs centaines d'étudiant.es ;
- En parallèle, la responsabilisation financière individuelle des universités les conduit à adopter des mesures d'économies budgétaires, assez comparables à celles adoptées dans le reste de la fonction publique (De Visscher et al., à paraître) : remplacement uniquement partiel des professeur.es admis.es à l'éméritat, réduction des postes d'assistant.es, externalisation de certaines missions (entretien, cuisines, etc.) ;
- Au niveau du financement de la recherche, la logique (concurrentielle) de l'appel à projet est désormais la règle ; tandis qu'on observe une perméabilité croissante de l'Université au financement privé de la recherche. On pourrait encore multiplier les exemples.

La réforme des pensions à l'Université – qui est similaire au modèle proposé ou déjà appliqué dans d'autres franges de la fonction publique² – s'inscrit pleinement dans cette logique néolibérale car elle vise à disqualifier un modèle de financement des pensions conçu comme un instrument de maintien du statut professionnel, dans une logique du « salaire continué ». À l'inverse, le gouvernement entend généraliser, également au niveau de la fonction publique, la logique

¹ Cf. Fallon (2014).

² À l'instar de la fonction publique locale – cf. Piron (2025).

(marchande) du « salaire différé », selon laquelle les bénéficiaires obtiennent plus tard un pourcentage de ce qu'ils ont cotisé tout au long de leur carrière.

Néanmoins, il me semble qu'une focalisation unique sur la problématique des pensions risque de nous faire perdre de vue ce qui est, selon moi, l'enjeu politique crucial des réformes en cours du secteur public, à un moment où les exécutifs en place aux différents niveaux de pouvoir sont, au contraire, sur le point de marginaliser le statut et de généraliser la règle du recrutement par contrat de travail : la défense de *l'ensemble* du statut de la fonction publique, pour *l'ensemble* du personnel de l'Université – mais aussi de *l'ensemble* de la fonction publique.

Références

- Bernard-Steindecker, C., « Le demi-échec de la réforme des agents non titulaires de la Fonction publique en France (1982-1986) », *Revue française de science politique*, 40 (2), 1990, pp. 230-249.
- De Broux, P-O., « De Camu à Copernic : l'évolution de la fonction publique en Belgique », *Administration publique – Trimestriel*, 2005/3-4, pp. 158-177.
- De Visscher, Ch., Fallon, C., Piron, D. et Schram, F. (2025), « Civil Service And Public Administrations In Belgium », In M. Reuchamps, S. Biscop, M. Brans, P. Meier, & E. Van Haute (Eds.), *The Oxford Handbook of Belgian Politics*, Oxford, Oxford University Press.
- Evrard, Z. et Piron, D. (dirs) (2025), « Décoder l'Arizona : l'accélération d'un néolibéralisme aux accents autoritaires », *Politique – Revue de débats*, disponible à l'adresse : <https://www.revuepolitique.be/decoder-larizona-lacceleration-dun-neoliberalisme-aux-accents-autoritaires/>
- Fallon, C., « Des chiffres de la politique à la politique du chiffre : le cas des réformes du financement de la recherche dans les universités belges francophones », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 53 (2), 2014, pp. 113-131.
- Gervais, J., Lemercier, C. et Pelletier, W., *La valeur du service public*, Paris, La Découverte, 2021.
- Hardewyn, A., « Une classe sociale à part entière ? Esquisse de la vie sociale des fonctionnaires belges », in G. Vanthemsche (dir.), *Les classes sociales en Belgique : deux siècles d'histoire*, Bruxelles, CRISP, 2016, pp. 213-266.
- Piron, D., « Qui est attaché au statut de la fonction publique ? La mise en crise croisée des politiques de l'emploi public et du financement des retraites des fonctionnaires locaux en Belgique », in È. Chiapello & A. Violle, *Sociologie des circuits financiers – Les infrastructures de l'argent et leurs politiques*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 331-352.
- Piron, D. et Evrard, Z. (dirs), *Le(s) néolibéralisme(s) en Belgique – Cadre macroéconomique, applications sectorielles et formes de résistance*, Louvain-la-Neuve, Academia, 2023.